



"Le Capitaine se rend compte qu'il est le frère aîné de ses camarades et qu'il doit les aider, veillant spécialement sur les nouveaux et les faibles. Sa responsabilité est grande, mais cette charge le grandit devant Dieu et devant les hommes. Elle lui fait connaître les joies du service désintéressé et du don de soi. (André Charlier)"

La capitainerie

La capitainerie est un groupe de 6 à 8 garçons ou filles sous la responsabilité d'un capitaine. Elle s'inspire du système de patrouilles, pilier du scoutisme, et le capitaine remplit une fonction similaire à celle du CP.

La capitainerie fait pleinement partie de l'œuvre éducative voulue au sein de l'Institution Saint-Louis. Elle contribue à la formation à la responsabilité, à l'esprit de service, à la vie en société dans un climat de confiance, de générosité, de camaraderie et de don de soi.

La capitainerie est reconnue et respectée par chacun des élèves et des professeurs.

Le capitaine

- Le capitaine est responsable de sa capitainerie devant le directeur et dans les limites de ses responsabilités.

Le capitaine doit cependant déléguer et contrôler.

- Est exclu de sa compétence ce qui ressort de la pédagogie : organisation des cours, notes, discipline en cours, études, etc. Il n'est pas non plus délégué de classe.

- Son rôle intermédiaire entre la direction et les élèves de sa capitainerie lui donne une réelle autorité et crée une subsidiarité qui doit être respectée.

- D'une manière générale, il veille au respect des consignes, du règlement et de l'organisation de la vie du collège pour ce qui concerne sa capitainerie.

- Il transmet les directives qu'il reçoit et veille à leur application. Il en rend compte au directeur lors de leur entrevue et lui signale toute difficulté éventuelle. Il cherche à connaître ceux dont il est responsable, pour les aider à progresser, et est attentif à leurs difficultés. Le capitaine collabore avec le directeur pour que les vertus propres à l'Institution vivent et grandissent dans un climat de loyauté, de générosité et de joie.

- De manière plus particulière, il fait remplir à sa capitainerie le service qui lui est attribué selon le tour mis en place par le directeur. Ces services et leurs détails sont en annexe.



Les Moyens

- En fin d'année scolaire le directeur demande aux élèves de 4^e qui le souhaitent de se porter volontaires pour être capitaines l'année suivante et de lui écrire une lettre de motivation en ce sens. Ensuite le directeur désignera les capitaines selon son appréciation et le nombre nécessaire. Dans la mesure du possible, toutes les classes devront être suffisamment représentées dans chaque Capitainerie.

- Le directeur réunit les capitaines au moins une fois par semaine afin de faire le point sur la semaine écoulée, sur la santé physique et morale de chaque capitainerie, afin de transmettre des informations et consignes et afin que les capitaines puissent lui faire part de toutes choses utiles au bon esprit et au bon fonctionnement du collège.

- Avant tout l'autorité du capitaine repose sur son exemple, sa générosité, sa justice et sa personnalité. Il ne s'agit pas d'imposer aux autres un travail que l'on ne veut pas faire, mais de se mettre à la tête de ses camarades et de les entraîner par son exemple. Le capitaine devra apprécier selon l'âge et les difficultés de chacun ce qu'il peut lui demander, et éventuellement aider les plus jeunes dans leurs tâches. Il sera le premier à rendre service. Il aura aussi à cœur de porter dans la prière cette responsabilité et chaque élève.

Les élèves contrevenant aux directives des capitaines pourront être sanctionnés par le directeur par une croix de discipline dans le carnet de correspondance.

- Le capitaine peut proposer au directeur des activités propres à sa capitainerie qui permettront de souder, faire grandir, détendre et former les membres de celle-ci.

Les services

1. Service des récréations

- Ce service comprend deux activités (l'organisation des jeux et l'entretien de la cour). Il a pour objet de favoriser le maintien d'un bon esprit entre tous pendant les récréations.

Les capitaines veilleront à :

- Organiser convenablement ce service au sein de la capitainerie
- Impliquer tous les élèves
- Faire preuve d'innovation (toute suggestion peut être faite au directeur)
- Maintenir le calme et le bon esprit

→ L'organisation des jeux en impliquant l'ensemble du collège

- Au moins un tournoi par quinzaine (échecs, batailles navales, puissance 4, football, balle au prisonnier, ping-pong, babyfoot ...)



- Le rangement des jeux (ballons, table, baby ...) après chaque récréation

→ Entretien régulier de la cour

- Alignement des bancs sur le périmètre de la cour

- Remplacement des chaises en salles de classe

- Ramassage des papiers (terrasses, cour)

- Vidage des poubelles lorsque nécessaire

2. Service du réfectoire

Ce service a pour objet de maintenir l'ordre et la propreté du réfectoire.

Les capitaines veilleront à :

- Organiser convenablement ce service au sein de la capitainerie

- Maintenir le calme et le bon esprit

- Veiller à la tenue et au langage

→ Entretien quotidien du réfectoire et service de table

- Service de la table (pichets d'eau)

- Enlèvement des déchets après le repas

- Balayage du réfectoire et du hall d'entrée lorsque nécessaire

- Alignement des tables et des chaises

3. Service de liturgie

Ce service a pour objet d'organiser les moments de prière collective.

Les capitaines veilleront à :

- Organiser convenablement ce service au sein de la capitainerie

- Former ou faire former ceux qui n'ont pas ou peu de notions de liturgie

- Aider à la bonne préparation des prières (utiliser les supports mis à disposition : carnets de prières, martyrologe, missels, etc.)

→ Organisation des prières collectives et du service de messe

- Bénédicité et grâces au réfectoire

- Prière de tout le collège (environ 10 minutes) tel jour de chaque mois après le déjeuner : dizaine de chapelet pour les bienfaiteurs de l'Institution Saint-Louis, intention de prière particulière,...

- Prière dans chaque classe le matin

- Organisation du service de messe (désignation des servants : un garçon de 3^e et un garçon d'une autre classe)



4. Service d'entretien des classes

Ce service a pour objet d'organiser le nettoyage quotidien des classes.

Les capitaines veilleront à :

4/4

- Organiser convenablement ce service au sein de la capitainerie
- Entretien quotidien des classes
- Balayage quotidien (après la dernière heure de cours de la journée, voire éventuellement pendant la récréation de l'après-midi s'il ne pleut pas) des 4 salles de classe
- Balayage des terrasses de chaque classe
- Vidage des poubelles de chaque classe

